

DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(Pour les lotissements : remplir une fiche par installation)

Je soussigné, **NOM et Prénoms** : _____

Domicilié à : _____

Adresse électronique : _____ **Téléphone**: _____

Agissant en qualité de particulier mandataire (agence immobilière, cabinet d'architecte, promoteur, autre).

Si mandataire, adresse précise du propriétaire si différente de celle de l'immeuble : _____

Adresse précise de l'immeuble concerné : _____

Références cadastrales : N° parcelle(s) : _____ Section : _____

Sollicite l'autorisation de mettre en place un système d'assainissement non collectif pour :

Nouvelle Construction (PC ou DP) Réhabilitation (PC ou DP) Mise aux normes d'un système existant

Un immeuble de _____ logements Une maison individuelle (1 logement)

Un local d'exploitation agricole Autre : Préciser : _____

Nombre de chambres : 1 2 3 4 5 6 Plus : Préciser : _____

Dispositif d'assainissement autonome :

Prétraitement : Fosse Septique Toutes Eaux

Préfiltre

Autre (à préciser) :

Epuration :

Epanchage en pente - longueur totale des tranchées : ml

Filtre à sable drainé - surface : m²

Filtre à sable drainé étanche - surface : m²

Puits d'infiltration - profondeur : m

Autre (à préciser) :

Rejet :

Sol Ruisseau de

Réseau d'eau pluviale Autre (à préciser) :

Eaux pluviales :

Avertissement : en aucun cas, les eaux pluviales ne doivent être dirigées vers le dispositif d'assainissement autonome.

Destination des eaux pluviales :

Sol (puits d'infiltration) Ruisseau de

Fossé Réseau d'eau pluviale

Autre (à préciser) :

Alimentation en eau :

Source privée - usage de l'eau : domestique autre (à préciser) :

Réseau communal - usage de l'eau : domestique autre (à préciser) :

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

La mise en œuvre d'une filière d'assainissement proposée doit être conforme aux prescriptions techniques fixées par l'arrêté DEVO 0920064A du 7 septembre 2009.

Le contrôle de mise en œuvre de cette filière est rendu obligatoire par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et l'arrêté DEVO 0920064A du 7 septembre 2009.

A l'issue du contrôle, le **SIVOM de la Vallée d'Aulps** délivre un certificat de conformité à l'appui du rapport effectué par le contrôleur.

Le non respect des plans fournis implique la modification de l'installation.

Le demandeur :

- ✓ **Autorise** le service de contrôle à entrer en contact avec lui, si besoin, pour : **une première visite de terrain** afin de contrôler la faisabilité technique et réglementaire de son projet.
- ✓ **S'engage** à réaliser la filière d'assainissement proposé.
- ✓ **S'engage à rentrer en contact** avec le **SIVOM de la Vallée d'Aulps** pour que son service de contrôle * effectue **une seconde visite de terrain AVANT recouvrement des fouilles** afin de contrôler la correcte réalisation des travaux.
- ✓ **S'engage à régler** au SIVOM de la Vallée d'Aulps, **les frais inhérents** au(x) contrôle(s) réalisé(s) (avant et/ou après travaux), au **tarif en vigueur le jour de la signature de la présente demande** – le **taux de TVA appliqué sera celui en vigueur au moment de la facturation** -.

Tout contrôle supplémentaire sera facturé au tarif en vigueur le jour de la signature de la présente demande.

- ✓ **Accepte** le règlement d'assainissement non collectif consultable aux bureaux du SIVOM.
- ✓ **Autorise** le contrôleur agréé par la commune* à pénétrer sur sa propriété lors des travaux pour contrôler la mise en œuvre effective des installations d'assainissement.
- **En cas de litige**, le tribunal administratif de Grenoble est compétent.

Fait à, le __/__/__

Signature du propriétaire précédée de la mention "lu et approuvé" :

Le service de contrôle est mandaté après réception de ce document au SIVOM de la Vallée d'Aulps.

*Service de Contrôle :

Cabinet NICOT CONTRÔLES - Parc Altaïs - 57 rue Cassiopée - 74650 CHAVANOD
Tél : 04.50.24.00.91 Fax : 04.50.01.08.23 Portable : 06.81.01.21.74

Réponse du SIVOM de la Vallée d'Aulps

Suite à l'avis du service de contrôle de l'assainissement non collectif établi le __/__/__ par

Le Président du SIVOM de la Vallée d'Aulps déclare l'installation proposée :

Conforme

Non conforme

Dossier incomplet (à préciser) :

Gérard BERGER Président du SIVOM, le __/__/__

Signature